

FICHE VALIDÉE
PAR LA DREAL
LE 31/07/2026

AMENAGEMENT DE CHAUTAGNE

CONFLUENCES DE SIX AFFLUENTS RIVE GAUCHE

2 rue André Bonin
69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE
Tél. : +33 (0) 472 00 69 69

cnr.tm.fr

SOMMAIRE

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE.....	3
B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR.....	4
1 - Présentation du dragage	4
1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention	4
1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône	4
1-3 - Données techniques sur les travaux	6
1-4 - Gestion des espèces végétales invasives.....	8
2 - Caractérisation physico-chimique.....	10
2-1 - Eau	10
2-2 - Sédiments.....	11
3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments.....	12
3-1 - Exposé détaillé des enjeux	13
3-1-1 - Enjeux environnementaux.....	13
3-1-1-1 Description du site.....	13
3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences.....	15
3-1-1-3 Enjeux piscicoles.....	19
3-1-1-4 Espèces protégées	21
3-1-1-1 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires.....	22
3-1-2 - Enjeux économiques	25
3-1-3 - Enjeux sociaux.....	26
3-1-4 - Enjeux sureté des ouvrages hydrauliques.....	26
3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR	26
4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire .	27
5 - Surveillance du dragage.....	28

Fiche d'incidence valable pour l'entretien, durant une période de 5 ans.

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE

Opération programmée



Opération d'urgence (art 3.1)



Opération non programmée

(demande exceptionnelle – art 3.1)



N° d'opération : PHR26-0086

Unité émettrice : DIMP MGC Haut-Rhône

Chute : Chautagne

Département : HAUTE-SAVOIE (74)

Commune : Seyssel 74

Localisation (PK) : Rive gauche du Haut-Rhône entre les PK 148.440 et PK 149.450

Situation : Confluences de six ruisseaux et/ou fossés avec le Rhône

Motif du dragage :

* Entretien chenal de navigation



* Non-aggravation des crues



* Entretien des ouvrages et zones de servitudes



Période pendant laquelle les travaux sont tolérés : (voir § 3.2)
Toute l'année

Date prévisionnelle de début de travaux :
A compter de la date de validation en 2026

Date prévisionnelle de fin de travaux :
Cinq années après la date d'autorisation

Durée prévisionnelle des travaux : 2 semaines

NB : Les dates d'intervention sont données à titre informatif sur la base d'un prévisionnel établi par avance. Les dates effectives de réalisation pourront évoluer en respectant les périodes d'intervention autorisées.

Nature des sédiments : Limons, sables, graviers et blocs

Volume : environ 150 m³ avec de moins d'un m³ à 50 m³ selon les ouvrages

Epaisseur maximum de sédiments curés : inférieure à 0,5 m

Matériel/technique employé(s) : **Camion hydrocureur et/ou Pelle mécanique et intervention manuelle.**
Chargement de camions pour une restitution au fleuve au PK 149.500.

Dernier dragage du site : Volume : Néant

Date : Néant

Entreprise : Néant

Critère d'urgence (à justifier) :

oui



non



Demande d'avis à batellerie :

oui



non



Gestion des sédiments :

Restitution



Dépôt à terre

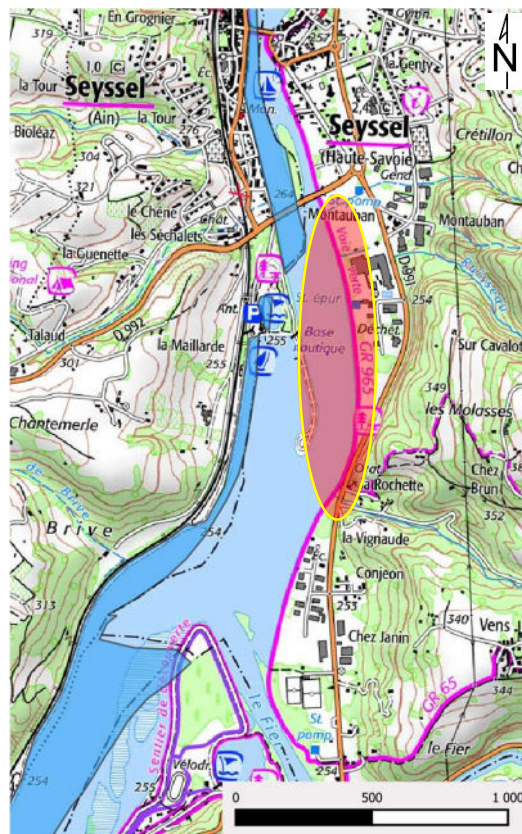


Figure 1. Localisation du site de dragage d'après IGN 25

B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR

1 - Présentation du dragage

1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention

Le projet de dragage comprend six ouvrages de franchissement de fossés ou ruisseaux en provenance des bassins versants situés en rive gauche de la retenue de Chautagne au pied de la Montagne des Princes.

Ces ouvrages, situés sous la piste d'exploitation qui permet le passage de la ViaRhôna, sont localisés entre les PK 148.440 et 149.450 (cf. figure 1, ci-après). Ils présentent des accumulations de sédiments en amont, dans les ouvrages et aval jusqu'aux confluences (apports amont des ruisseaux et apports aval lors des crues du Rhône).

Les travaux sont réalisés avec un camion hydrocureur et/ou une pelle mécanique et des camions avec finitions par des moyens manuels (pelle, balai et brouette) selon l'accessibilité des ouvrages et la nature des matériaux (limons, sables, graviers et blocs).

Tous les sédiments issus de ces entretiens sont restitués au fleuve. Lors de l'enlèvement des matériaux avec la pelle mécanique et tous les autres moyens manuels envisagés, les matériaux sont chargés sur des camions pour être transportés, vers l'amont, de manière à être restitués au Rhône au niveau de la rampe à bateau localisée sous le pont de Seyssel en rive gauche du fleuve (PK 149.500). Si nécessaire une reprise à la pelle hydraulique permettra de placer les matériaux dans des secteurs plus courants du fleuve.

L'installation de chantier comprend l'amenée et le repli du matériel par la voirie départementale et communale. Le stationnement des engins est envisagé sur le parking empierré se trouvant entre la ViaRhôna et la RD991 au niveau du PK 148.450. Tous les déplacements entre les sites d'entretien et le site de restitution sont réalisés en utilisant la ViaRhôna.

1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône

La loi du 27 mai 1921 dite « loi Rhône » approuve un programme d'aménagement du fleuve du triple point de vue de l'utilisation de la puissance hydraulique, de la navigation et des autres utilisations agricoles. La « loi Rhône » a permis de construire la concession du Rhône, qui est structurée autour de trois documents fondamentaux :

- La convention de concession générale du 20/12/1933 approuvée par le décret du 05/06/1934, par laquelle l'Etat accorde la concession de l'aménagement et de l'exploitation du Rhône à CNR ;
- Un cahier des charges général de la concession, annexé à la convention de concession générale précitée, approuvé par le décret du 05/06/1934 qui détaille les obligations générales de concessionnaire de CNR ;
- Un cahier des charges spécial pour chaque chute hydroélectrique, annexé à une convention conclue entre l'Etat et CNR, approuvé par décret qui détaille les obligations de concessionnaire de CNR pour chaque chute hydroélectrique.

Afin de respecter ses obligations de concessionnaire, CNR réalise des opérations de dragage d'entretien pour répondre notamment aux objectifs suivants :

- Maintien de la profondeur du chenal de navigation (article 7 du cahier des charges général) ;
- Entretien des profondeurs nécessaires à l'évacuation des crues (article 16 du cahier des charges spécial de chaque chute hydroélectrique) ;
- Entretien des ouvrages de la concession (articles 10 et 15 du cahier des charges général).

L'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011, portant autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, des opérations de dragage d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la chute de Génissiat au palier d'Arles, prolongé et modifié par l'arrêté inter-préfectoral n°26-2021-03-08-012 du 8 mars 2021 et n°26-2024-12-20-00005 du 20 décembre 2024, autorise CNR à réaliser ses dragages d'entretien au titre de la loi sur l'eau.

Chaque année, des fiches d'incidence dragage conformes à l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation précité, sont transmises à la police de l'eau. Les demandes sont instruites par la police de l'eau (DREAL) avec l'avis des services : DREAL, ARS, DDT, OFB. Une réunion annuelle de programmation permet de valider le programme annuel d'entretien. Cette validation permet à CNR de lancer ses travaux de dragage selon le planning retenu.

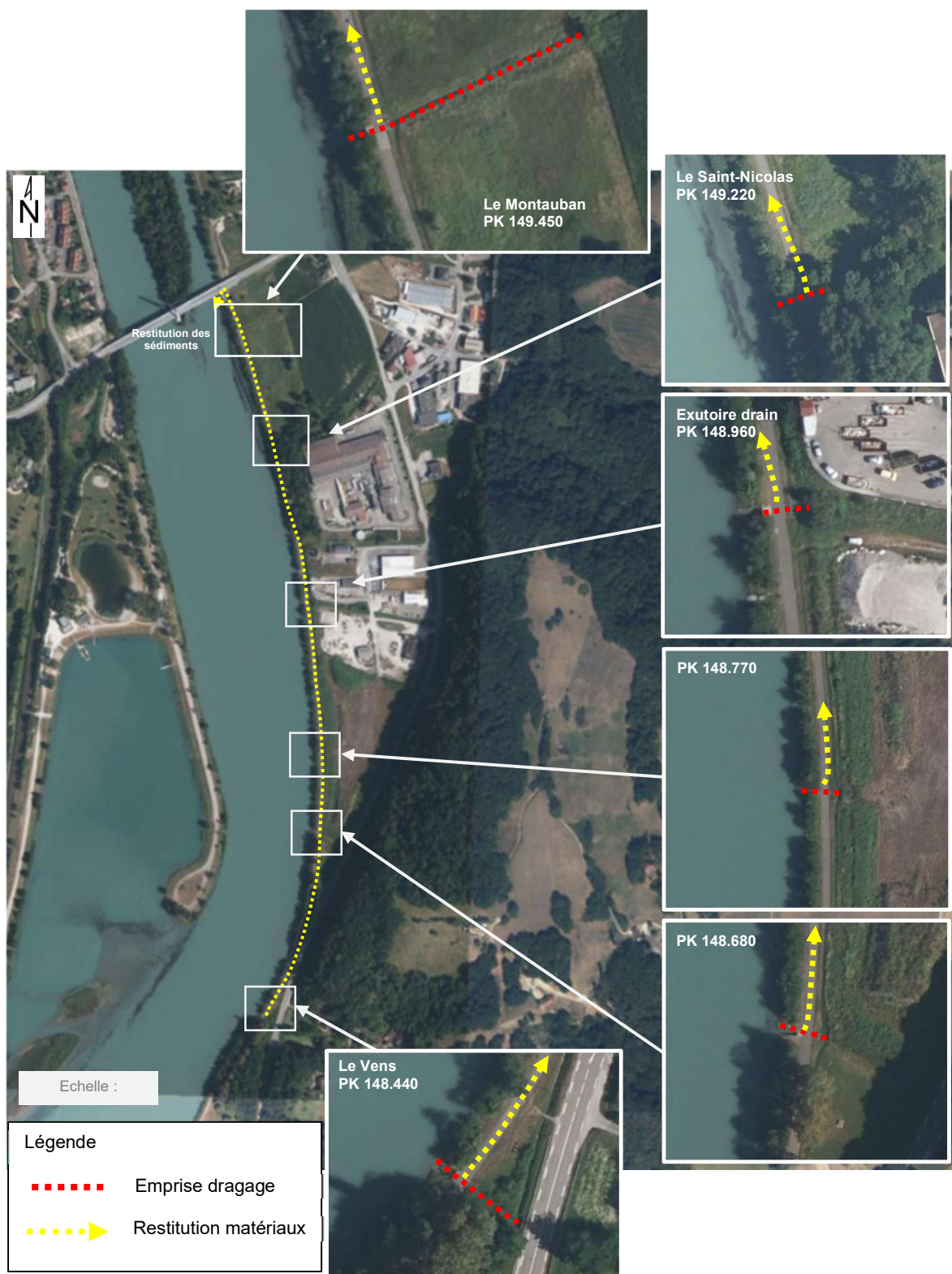


Figure 2. Localisation des travaux (© Géoportail 2025)

1-3 - Données techniques sur les travaux

Le projet de dragage comprend six ouvrages de franchissement de fossés ou ruisseaux en provenance des bassins versants situés en rive gauche de la retenue de Chautagne au pied de la Montagne des Princes. Ces ouvrages, situés sous la piste d'exploitation qui permet le passage de la ViaRhôna, sont localisés entre les PK 148.440 et 149.450. Ils présentent des accumulations de sédiments en amont, dans les ouvrages et aval jusqu'aux confluences (apports amont des ruisseaux et apports aval lors des crues du Rhône).

L'objectif de l'opération est de permettre à ces ouvrages d'assurer leur fonction d'exutoire du bassin versant à l'amont de la ViaRhôna et assurer le ressuyage de la plaine lors des périodes de hautes eaux.

Ces ouvrages sont localisés, de l'amont vers l'aval, aux PK suivants :

Ouvrage	PK RHONE	Nombre de pertuis	Dénomination
11-2064	149.450	2	Aqueduc ruisseau « Le Montauban »
11-2066	149.220	1	Aqueduc ruisseau « Le Saint-Nicolas »
NR	148.960	2	Drain fossé route
11-2067	148.770	1	Drain fossé ViaRhôna
11-2068	148.680	1	Drain fossé ViaRhôna
11-2070	148.440	3	Aqueduc ruisseau « Le Vens »

Les ouvrages en béton, qui permettent le franchissement de la ViaRhôna tout au long de la zone d'entretien, présentent des configurations similaires avec des pertuis rectangulaires simples ou multiples selon les sites (cf. tableau ci-dessus et figure 3). Les longueurs concernées par l'entretien sont comprises de quelques mètres à 60 m en fonction de l'emprise du domaine concédé de CNR. La largeur, quant à elle, est comprise entre 1 et 3 m.

Pour le Montauban, premier ouvrage situé à l'amont, et le Vens, ouvrage situé le plus à l'aval, l'emprise des travaux comprend, aussi, le cours du ruisseau, plus ou moins anthropisé, à l'amont de chaque ouvrage sur une longueur respective de 60 et de 20m.

Les travaux sont réalisés avec un camion hydrocureur et/ou une pelle mécanique et des camions avec finitions par des moyens manuels (pelle, balai et brouette) selon l'accessibilité des ouvrages et la nature des matériaux (limons, sables, graviers et blocs).

D'une manière générale, les interventions sont réalisées depuis la ViaRhôna.

Pour l'amont du Montauban, ouvrage le plus à l'amont, l'intervention au niveau du fossé béton est réalisé avec un camion hydrocureur et/ou à la pelle mécanique depuis les zones enherbées de haut de berge. Les camions utilisent, également, le même cheminement.

Pour l'amont du Vens, dernier ouvrage situé à l'aval, l'intervention sur le cours anthropisé du ruisseau sur une longueur d'environ 20 m est réalisé avec un camion hydrocureur et/ou à la pelle depuis la berge à l'aide d'une pelle mécanique pour le chargement d'un camion.

Les volumes de sédiments à curer sont limités avec quelques m³ pour les quatre ouvrages centraux. Pour le Vens, et le Montauban dont les emprises d'intervention sont plus grandes, les volumes attendus sont respectivement de l'ordre de 40 m³ et 50 m³.

Les sédiments sont constitués de matériaux de granulométrie très variées depuis les limons jusqu'aux blocs. Dans certains cas, il est possible de trouver des objets encombrants (bois, pneus, ...) qui sont traités individuellement par une évacuation en décharge adaptée.

Pour tous les ouvrages étudiés, les interventions peuvent se dérouler en eau ou à sec. En effet, les têtes aval des ouvrages sont baignées par le Rhône dont le niveau varie en fonction des débits et cotes de réglage de la retenue de Chautagne. De même, selon les saisons, les ruisseaux présentent des périodes d'assec plus ou moins marqués.

Tous les sédiments issus de ces entretiens sont restitués au fleuve. Lors de l'enlèvement des matériaux avec la pelle mécanique et tous les autres moyens manuels envisagés, les matériaux sont chargés sur des camions pour être transportés, vers l'amont, de manière à être restitués au Rhône au niveau de la rampe à bateau localisée sous le pont de Seyssel en rive gauche du fleuve (PK 149.500). Si nécessaire une reprise à la pelle hydraulique permettra de placer les matériaux dans des secteurs plus courants du fleuve.

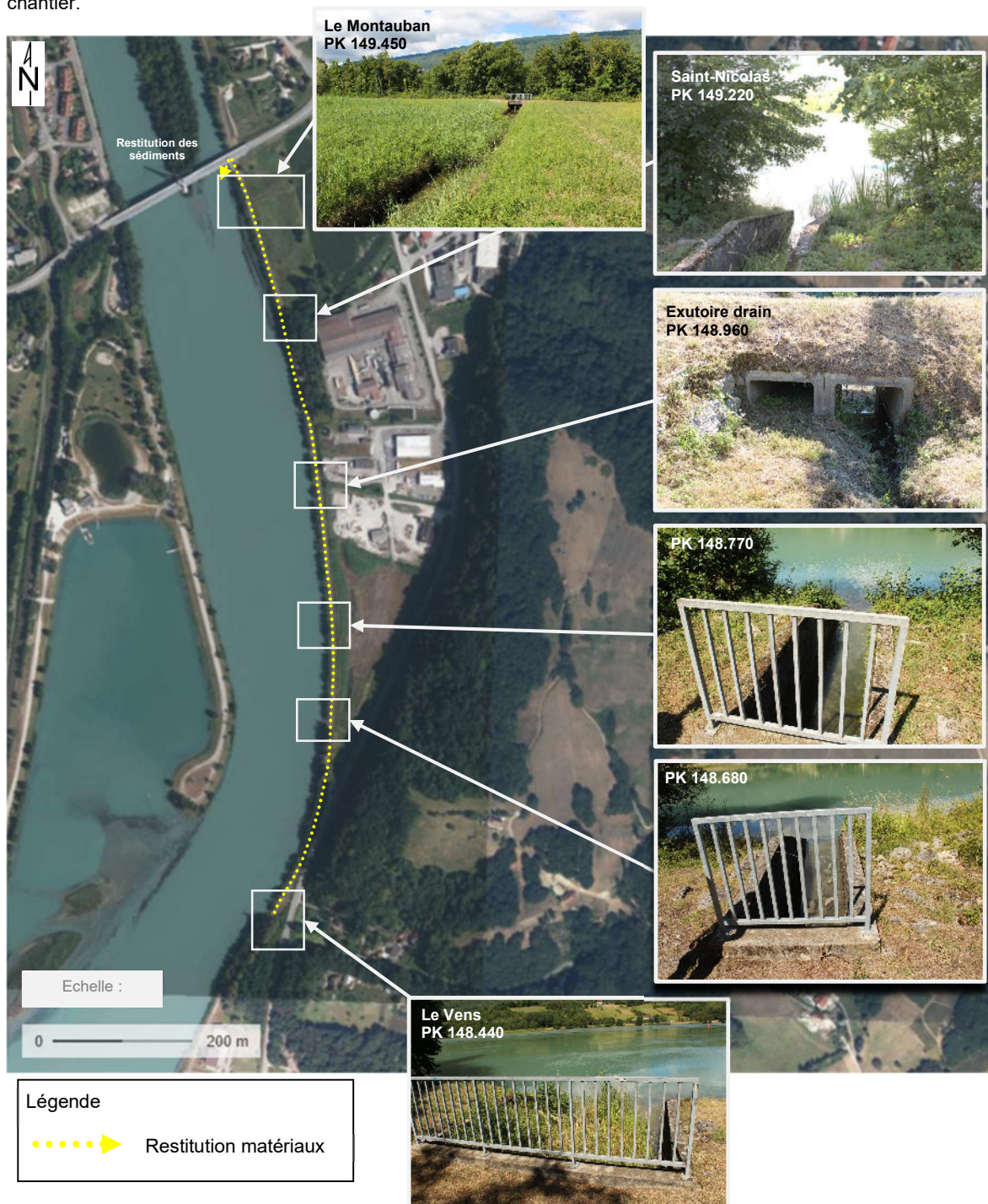
Les remises en suspension de particules fines dans les eaux (augmentation de la turbidité) peuvent apparaître dans deux situations. D'une part lors de l'enlèvement des matériaux des ruisseaux et d'autre part lors de la remise à l'eau des matériaux au niveau de la rampe à bateaux en rive droite du Rhône.

Dans le premier cas, les travaux réalisés au niveau du cours aval des ruisseaux qui peuvent être en assec ou soumis au remous du fleuve lors des interventions permettent de limiter les MES au ruisseau et à des nuages de matières en suspension à l'aval de l'exutoire. L'incidence sur les eaux du Rhône en aval sera très limitée.

Dans le second cas, les remises en suspension se limiteront à des nuages de matières en suspension discontinus le long de la berge, aux alentours de la rampe à bateaux du PK 149.500, après chaque déchargement de camions et lors de la reprise des matériaux pour les remettre dans le flux du Rhône en fin de travaux.

Dans les deux situations, les volumes de MES mis en jeu sont négligeables et aucun enjeu particulier n'a été identifié dans le secteur d'incidence très limité en surface. Un constat visuel sera réalisé sur site pour vérifier que les hypothèses de mise en suspension et sédimentation sont conformes aux attentes.

L'installation de chantier comprend l'amenée et le repli du matériel par la voirie départementale et communale. Le stationnement des engins est envisagé sur le parking empierré se trouvant entre la ViaRhôna et la RD991 au niveau du PK 148.450. Tous les déplacements entre les sites d'entretien et le site de restitution sont réalisés en utilisant la ViaRhôna. Compte tenu de la brièveté de l'intervention (2 semaines), il n'est pas prévu d'autres installations de chantier.



a - Suivi des travaux

La localisation des travaux d'entretien, les conditions d'exécution ainsi que la technique de restitution au fleuve depuis la rampe à bateaux rive gauche au PK 149.500 participent à la faible incidence de la restitution sur la qualité des eaux, et ne justifient pas de suivi de la turbidité des eaux. Cependant, un suivi visuel du panache devra être effectué par les intervenants sur le chantier de manière à confirmer que les hypothèses de remise en suspension et de sédimentation sont conformes aux attentes.

En revanche, comme toute intervention sur le fleuve et ses annexes, un suivi oxygène dissous et température sera mis en place durant les heures d'intervention en aval hydraulique direct de la zone de restitution.

b - Autres travaux à proximité immédiate

Dans le cadre des entretiens prévus par la Compagnie Nationale du Rhône dans la programmation 2026, les travaux les plus proches se situent :

- A environ 2 km en amont, avec l'entretien de la confluence des Usses. Ce chantier est réalisé à l'aide d'une drague aspiratrice pour une quantité estimée d'environ 70 000 m³ de sédiments. Les sédiments grossiers sont mis à terre. La restitution des sédiments fins est réalisée en aval du barrage-usine de Seyssel.
- A environ 1,6 km en aval, avec l'entretien de la buse du Rhémoz, en rive droite de la retenue de Chautagne. Cette intervention, réalisée avec du matériel terrestre avec une restitution, par camion, en berge de la retenue, concerne environ 150 m³ de sédiments plutôt grossiers.

Ces chantiers peuvent, techniquement, être réalisés simultanément avec l'entretien des ouvrages à la confluence des six affluents en rive gauche du Rhône entre les PK 148.440 et PK 149.450.

1-4 - Gestion des espèces végétales invasives

Dans le cadre de sa gestion du domaine concédé, la Compagnie Nationale du Rhône contribue à la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). En effet, lors de la réalisation de ses projets d'entretien du lit, CNR veille à conduire ses actions en cohérence avec les préconisations définies dans la stratégie nationale de lutte contre la flore exotique envahissante.

Préalablement à ses opérations, CNR réalise notamment des reconnaissances floristiques afin d'identifier la végétation existante. En cas de présence d'espèces exotiques envahissantes, elle adapte les conditions d'exécution de ses chantiers de manière à éviter autant que possible la dissémination ou la recolonisation des surfaces par les espèces identifiées. Les méthodologies utilisées résultent des connaissances existantes sur chaque espèce (issues principalement de l'ouvrage « Plantes invasives en France » Serge MULLER (coord.) 2004, Muséum d'Histoire Naturelle) voire d'expérimentations internes pour la définition de nouvelles pratiques.

Tout au long du fleuve, les espèces végétales exotiques envahissantes sont diverses et ne présentent pas toujours les mêmes capacités de nuisance selon le domaine biogéographique dans lequel se situe l'intervention. Dans cette logique, CNR s'inscrit comme partenaire pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les EEE qui sera définie au niveau du bassin Rhône Méditerranée et dans le cadre du Plan Rhône (définition des espèces sur lesquelles intervenir en priorité et de manière collective et des préconisations techniques associées).

Dans l'attente de l'élaboration de cette stratégie, CNR s'appuie sur les études menées par les scientifiques sur l'écologie des invasions biologiques et les orientations de la Directive Européenne en projet sur ce sujet qui préconisent d'orienter principalement les moyens vers une lutte précoce contre les espèces en cours d'installation (espèces émergentes). Cette démarche sélective est en adéquation avec les préconisations du SDAGE qui privilégient une politique de long terme et préconisent des mesures ayant un bon rapport coût-efficacité.

Au niveau du fleuve Rhône, les principales espèces végétales aquatiques qui présentent ces caractéristiques d'espèces exotiques pouvant faire l'objet d'un traitement, sont :

- Les jussies (*Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*) ;
- Le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) ;
- Le myriophylle hétérophile (*Myriophyllum heterophyllum*)
- Le lagarosiphon (*Lagarosiphon major*).
- L'herbe à alligators (*Alternanthera philoxeroides*).

L'élodée n'est pas prise en compte en raison de son installation généralisée dans le bassin versant du Rhône et plus généralement sur l'ensemble du territoire métropolitain (données cartographiques du Conservatoire Botanique National Méditerranée). De plus l'espèce est considérée être en cours d'intégration dans les phytocénoses aquatiques (Mériaux et Géhu, 1979 – citation dans Muller, 2004) et une intervention sur l'espèce conduirait à des coûts disproportionnés aux regards du bénéfice à long terme de l'action dans la mesure où l'espèce recolonisera rapidement le milieu.

Lors des chantiers d'entretien par dragage, cette attention particulière aux espèces végétales indésirables se manifeste dès la description de l'état initial des sites et se poursuit préalablement à la réalisation des travaux par la visite d'un technicien environnement.

En cas de présence d'une espèce exotique envahissante en phase émergente ou de colonisation, CNR, réalise les travaux préalables nécessaires (fauchage, arrachage manuel ou mécanique...) si ceux-là permettent de limiter la contamination et la prolifération de l'espèce.

- **Sur le site de dragage (confluences de six ruisseaux ou fossés de la rive gauche du Rhône) et de leurs abords, aucune espèce exotique invasive n'a été identifiée.**

2 - Caractérisation physico-chimique

2-1 - Eau

Les données sur la qualité de l'eau sont issues de la moyenne de la dernière année disponible validée de la station du Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) la plus proche (sauf présence d'un affluent important). Elles permettent de caractériser la qualité physico-chimique de l'eau d'après le SEQ-Eau (V2) et les classes et indices de qualité de l'eau par altération.

Dans le cas du dragage des confluences des six affluents rive gauche du Rhône à l'aval de Seyssel, la qualité des eaux sera caractérisée par la station de Culoz, située à environ 11 km en aval de la zone d'entretien la plus proche.

Paramètres physico-chimie Eau	RCS-2022
Ammonium (mg(NH ₄)/L)	0,06
Azote Kjeldahl (mg(N)/L)	< 0,5
Conductivité (µS/cm)	334
MES ¹ (mg/L)	6,9
Nitrates (mg(NO ₃)/L)	3,7
Nitrites (mg(NO ₂)/L)	0,04
Oxygène dissous (mg(O ₂)/L)	10,4
Oxygène dissous (saturation) (%)	101,8
pH (unité pH)	8,2
Phosphates (mg(PO ₄)/L)	0,07
Phosphore total (mg(P)/L)	0,03
Température (°C)	-

Classes SEQ-Eau V2 : altération	
Très bonne qualité	Bonne qualité
Qualité moyenne	Qualité médiocre
Qualité mauvaise	

Tableau 1. Qualité physico-chimique de l'eau à la station de Culoz.
(Source RCS 2022 : Portail NAIADES, données importées en septembre 2024)

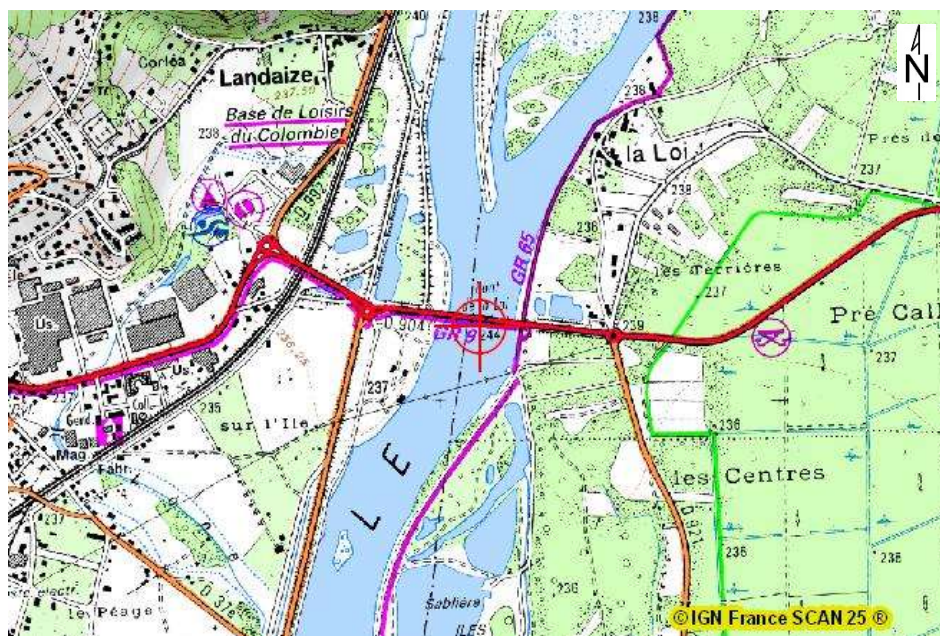


Figure 4. Localisation de la station RCS de Culoz (n°06072300) - © Portail NAIADES

Synthèse de la qualité physico-chimique de l'eau

Pour la dernière année validée (2022) à la station RCS de Culoz (située à environ 10 km en aval de la première zone de travaux), la qualité de l'eau est « très bonne » à « bonne » pour l'ensemble des paramètres.

2-2 - Sédiments

– Analyses PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) des sédiments

Des prélèvements ont été réalisés, le 13 janvier 2026, afin de faire faire des analyses, dans un contexte d'acquisition de données sur la contamination des sédiments du Rhône avec les PFAS. Ainsi, sept échantillons, ont été analysés pour 20 molécules PFAS (analyses réalisées en attente de l'édition de la liste des 22 molécules citées dans la doctrine de la police d'axe, en date du 19 mars 2026, concernant la recherche des composés perfluorés dans les sédiments lors des opérations de remobilisation de sédiments fins dans la Saône ou le Rhône).

Paramètres	Taux PFAS (µg/kg)						
	149.450	149.220	148.960	148.770	148.680	148.440	SY.rejet
PFBA	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
PFPeA	<0,15	<0,15	0,86	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15
PFBS	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15
PFHxA	<0,15	<0,15	0,51	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15
PFPeS	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15
PFHpA	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15
PFHxS	<0,15	<0,15	0,51	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15
PFOA	<0,15	<0,15	0,26	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15
PFHpS	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15
PFNA	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15
PFOS	<0,15	0,44	7,3	0,45	<0,15	<0,15	0,31
PFNS	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15
PFDA	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15
PFDS	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15
PFUnDA	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15
PFUnDS	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15
PFDoDA	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15
PFDoDS	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15
PFTTrDA	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15
PFTTrDS	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15	<0,15

Tableau 2. Qualité physico-chimique des sédiments à draguer (PFAS)

* : valeur inférieure à la limite de quantification analytique du procédé

3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments

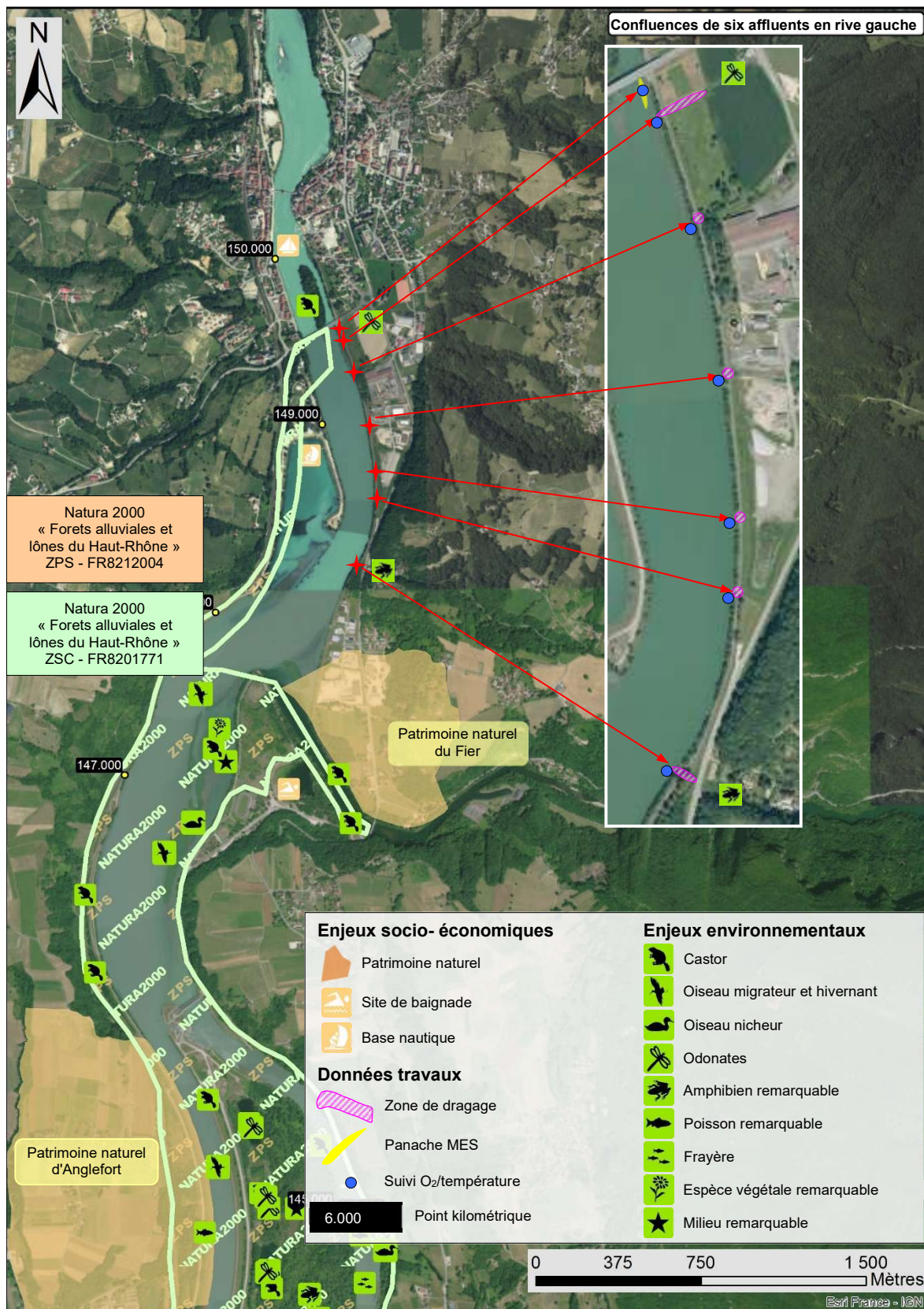


Figure 5. Localisation des enjeux socio-économiques et environnementaux dans la zone de travaux

13/03/2026

3-1 - Exposé détaillé des enjeux

3-1-1 - Enjeux environnementaux

3-1-1-1 Description du site

Description de la faune et la flore répertoriées sur et à proximité du site (d'après données bibliographiques : SVP² du Rhône, Atlas des Sites d'Intérêt Ecologique de CNR, inventaires nationaux et complétée par une visite sur site) :

La zone d'entretien, ayant fait l'objet d'une visite par un technicien environnement en juillet 2025, se situe en rive gauche du Rhône entre les PK 148.440 et 149.450 en aval du pont de Seyssel (RD 992). Ces nouvelles prospections de terrain ont permis de constater que le site présentait peu, ou pas, d'évolution depuis la dernière visite en 2018.

Les confluences des ruisseaux et fossés sont constituées d'ouvrages en bétons avec des dépôts de sédiments variés qui peuvent provenir soit de l'amont des talwegs lors d'épisodes de hautes eaux soit du Rhône en lien avec le marnage de la retenue Chautagne ou des crues du fleuve. Ces dépôts, lorsqu'ils sont anciens peuvent présenter un développement d'une strate herbacée commune (fétuques, dactyles, phléoles, ...) associées à quelques espèces herbacées héliophytes (phalaris, salicaires, ...).

A l'aval du pont de la RD 992, la rive gauche du Rhône présente une banquette limoneuse soumise aux variations du plan d'eau de l'aménagement de Chautagne. La végétation est limitée à quelques macrophytes épars le long de cette zone de dépôt. Plus à l'aval la banquette limoneuse se retrouve à des profondeurs plus importantes voire disparaît en laissant visible des enrochements peu colmatés. En aval des confluences, cette banquette limoneuse permet l'installation de petits cordons de roselières épars. La végétation aquatique est absente.

Les berges du Rhône sont constituées par des enrochements avec une végétation terrestre limitée à un cordon arboré étroit (compris entre le fleuve et la ViaRhôna) dans lequel apparaissent des espèces telles que des saules, peupliers, aulnes, frênes, ...

Au niveau du peuplement piscicole, sur la retenue de Chautagne, les données exploitées sont :

- Le Schéma de Vocation Piscicole du Rhône (1991) ;
- Des données de pêche aux engins entre 1988 et 2008 ;
- Des données de l'UMRS 5023 – Lyon 1 de 2004 ;
- Des données d'une pêche d'inventaire réalisée, en octobre 2020, sur l'aménagement de Chautagne, avec des points de pêche électrique, des filets maillants, des verveux et des nasses.

L'ensemble de ces données permet de présenter le tableau 2 en page suivante.

Au total 32 espèces sont mentionnées sur la retenue de Chautagne. Les poissons présents dans la retenue sont majoritairement des poissons d'eaux calmes. Les secteurs à forte végétation aquatique constituent des zones préférentielles de reproduction des espèces d'eaux calmes, c'est-à-dire le brochet, le gardon, l'ablette, la tanche, la brème, la perche... Les poissons d'eaux vives sont localisés davantage en tête de retenue c'est-à-dire entre l'usine hydro-électrique de Seyssel et le nouveau pont de Seyssel.

Parmi les espèces d'intérêt patrimoniales retenues pour l'analyse des enjeux piscicoles :

- Le brochet et la vandoise ont été contactés dans la plupart des inventaires ;
- Le chabot, la blennie fluviatile, et la lamproie de Planer ne sont pas mentionnées ;
- Le toxostome n'est plus mentionné depuis le schéma de vocation piscicole de 1991 ;
- La bouvière, le blageon et l'ombre commun ne sont pas toujours mentionnées.

Lors de la pêche réalisée en 2020, le peuplement piscicole est largement dominé par le chevaine. Les autres espèces principales sont : la tanche, le barbeau, la perche et le gardon. Les espèces d'accompagnement sont représentées par le brochet, l'ablette, le goujon et le silure. Les espèces les moins présentes sont la gremille, l'épinoche, le sandre et le spirilin.

La population de brochet est bien établie avec cependant des réussites de reproduction variables selon les années. Ces variations peuvent être dues notamment aux conditions hydrologiques très variables, au cours du printemps, d'une année à l'autre. Des sites favorables au frai du brochet sont envisagés au niveau des herbiers présents en bordure de la vasière et sur les divers hauts fonds au niveau de la base de loirs de Seyssel et en rive gauche au niveau de la roselière de Motz ou en amont de la confluence du Fier. Leur fonctionnalité n'est cependant pas toujours assurée sur l'ensemble de la surface en raison des fluctuations de niveau qui peuvent induire une mise hors d'eau des zones les moins profondes.

Quatre espèces exotiques envahissantes, susceptibles de provoquer un déséquilibre biologique, ont été identifiées en 2020 : la perche soleil, le pseudorasbora, l'écrevisse du Pacifique et l'écrevisse américaine.

Espèce	Nom Scientifique	Code	SVP RHONE 1991	PECHE ENGINES 1988-2008	UMR CNRS 2004	CHAUTAGNE 2020
Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>	ABL	X	X	X	X
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>	ANG	X	X	X	
Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>	BAF	X	X	X	X
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	BOU	X		X	
Brème bordelière	<i>Blicca bjorkna</i>	BRB	X		X	
Brème commune	<i>Abramis brama</i>	BRE		X	X	X
Blageon	<i>Telestes souffia</i>	BLN	X		X	
Brochet	<i>Esox lucius</i>	BRO	X	X	X	X
Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>	CCO	X	X	X	
Carrasin	<i>Carassius sp</i>	CAX		X		
Chevaîne	<i>Leuciscus cephalus</i>	CHE	X	X	X	X
Epinoche	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	EPI	X		X	X
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>	GAR	X	X	X	X
Goujon	<i>Gobio gobio</i>	GOU	X		X	X
Grémille	<i>Gymnocephalus cernua</i>	GRE	X	X	X	X
Hotu	<i>Chondrostoma nasus</i>	HOT	X	X	X	
Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>	LOF	X		X	X
Lote de rivière	<i>Lota lota</i>	LOT	X	X		
Ombre commun	<i>Thymallus thymallus</i>	OBR	X	X		
Perche	<i>Perca fluviatilis</i>	PER	X	X	X	X
Perche soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>	PES	X		X	X
Poisson chat	<i>Ameiurus melas</i>	PCH	X	X		
Pseudorasbora	<i>Pseudorasbora parva</i>	PSR				X
Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	ROT	X	X	X	X
Sandre	<i>Sander lucioperca</i>	SAN		X		X
Silure Glane	<i>Silurus glanis</i>	SIL				X
Spirilin	<i>Alburnoides bipunctatus</i>	SPI	X		X	X
Tanche	<i>Tinca tinca</i>	TAN	X	X	X	X
Truites sp.			X	X	X	
Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	TOX	X			
Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>	VAI	X		X	X
Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i>	VAN	X		X	X
Nombre d'espèces contactées			27	19	24	20

Tableau 3. Liste des espèces piscicoles sur la retenue de Chautagne

Les milieux et les espèces d'intérêt répertoriés à proximité, ou du moins les plus proches de la zone d'intervention sont identifiés comme suit :

- La confluence des Usses : elle se localise à plus de 2 km en amont du pont de RD 992, sur la rive gauche et en amont de l'ouvrage hydroélectrique de Seyssel. Ce secteur présente une roselière mais peu fonctionnelle en raison d'un marnage important de la retenue de Seyssel.
- Sur le ruisseau de Montauban, il est mentionné la présence de l'agrion de Mercure, à près de 100 m, en amont de la zone d'intervention. L'ouvrage en béton et ses abords, concernés par les travaux d'entretien, ne présentent pas les conditions favorables pour l'accueil de cette espèce.
- Sur le cours amont du Vens, il est mentionné des amphibiens du complexe des grenouilles vertes (*pelophylax sp.*). Le site, avant intervention qui présente de nombreux atterrissements et des assecs réguliers sur des milieux anthropiques, ne présentent pas les conditions favorables pour la ponte ou le gîte de l'espèce.
- Au droit du site de restitution, au niveau de l'île de Seyssel, et plus en aval sur le Fier ou le Rhône, est signalé la présence du castor.
- Vers la confluence rive gauche du Fier avec le fleuve, est également répertoriée la roselière de Motz et le plan d'eau du Rhône juxtaposé avec des intérêts pour l'avifaune nicheuse (en particulier la rousserole turdoïde), migratrice ou hivernante. Cette formation est remarquable avec une végétation d'intérêt (en particulier l'euphorbe des marais).
- Par ailleurs, une étude réalisée par CNR en 2013 a permis de rechercher les frayères potentielles à truite fario dans le secteur du Rhône en aval de l'ouvrage hydroélectrique de Seyssel. Elle conclut à la présence de quelques hauts-fonds offrant des potentialités. Mais les conditions hydrauliques de ce secteur ne sont pas compatibles avec la reproduction des salmonidés sur ces zones particulières en aval du barrage-usine de Seyssel.
- Plus généralement, les zones de frayères sont préférentiellement localisées, en amont de l'ouvrage hydroélectrique de Seyssel, au niveau des Usses en amont de la retenue soit à plus de 3 km en amont du pont de la RD 992.

Les milieux et les espèces d'intérêt répertoriés à proximité des zones d'intervention sont identifiés sur la carte de la figure 5 mais aussi dans les descriptions des inventaires faunistiques et floristiques localisés sur ou à proximité des sites.

3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences

Exposé détaillé valant évaluation d'incidence au sens des articles L.414-4 et R. 414-19 du code de l'environnement.

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :

« Forêts alluviales et îlots du Haut-Rhône » (Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8212004)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de ... km ☐ à proximité ☒ dedans ☐

Ce vaste site (2 736 ha) reconnu d'intérêt communautaire pour les oiseaux comprend le cours du Rhône pris en compte sur la totalité de son parcours, commun aux départements de l'Ain et de la Savoie, ainsi que des marais attenants.

Le Rhône et les marais attenants jouissent de nombreux statuts liés à l'intérêt national et européen du site : réserve naturelle nationale du Haut-Rhône Français, site classé, ZNIEFF, arrêté préfectoral de protection de biotope (îles de Malourdie). L'intérêt du site pour les habitats naturels et les espèces vient de la juxtaposition de nombreux habitats aquatiques et humides (boisements alluviaux, bancs d'alluvions, îlots, plans d'eau libre, roselières et herbiers aquatiques, prairies humides, tourbières alcalines...).

Une vingtaine d'espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux se reproduisent sur le site. Ce site est également un lieu d'hivernage très intéressant pour plusieurs espèces d'oiseaux d'eau en lien avec le Lac du Bourget et les plans d'eau périphériques.

Par ailleurs, le site est également inscrit dans le réseau Natura 2000 en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

Les données concernant les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans le tableau suivant :

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	A004	Reproduction. Hivernage.
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	A005	Reproduction. Hivernage.
Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>)	A008	Hivernage.
Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	A017	Hivernage.
Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>) ^(*)	A021	Hivernage.
Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>) ^(*)	A022	Reproduction.
Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>) ^(*)	A023	Résidente.
Héron crabier (<i>Ardeola ralloides</i>) ^(*)	A024	Etape migratoire.
Héron garde-bœuf (<i>Bubulcus ibis</i>)	A025	Hivernage.
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) ^(*)	A026	Hivernage.
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	A028	Hivernage.
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>) ^(*)	A029	Etape migratoire.
Spatule blanche (<i>Platalea leucorodia</i>) ^(*)	A034	Hivernage.
Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>)	A036	Reproduction. Hivernage.
Tadorne de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>)	A048	Hivernage.
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	A052	Hivernage.
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	A053	Reproduction. Hivernage.
Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)	A054	Hivernage.
Nette rousse (<i>Netta rufina</i>)	A058	Reproduction. Hivernage.
Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	A059	Reproduction. Hivernage.
Fuligule nyroca (<i>Aythya nyroca</i>) ^(*)	A060	Hivernage.
Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	A061	Hivernage.
Fuligule milouinan (<i>Aythya marila</i>)	A062	Hivernage.
Macreuse brune (<i>Melanitta fusca</i>)	A066	Hivernage.
Garrot à œil d'or (<i>Bucephala clangula</i>)	A067	Hivernage.
Harle bièvre (<i>Mergus merganser</i>)	A070	Reproduction. Hivernage.
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) ^(*)	A073	Reproduction.
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) ^(*)	A081	Hivernage.
Balbusard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>) ^(*)	A094	Résidente.
Râle aquatique (<i>Rallus aquaticus</i>)	A118	Reproduction. Hivernage.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Marouette ponctuée (<i>Porzana porzana</i>) ^(*)	A119	Reproduction. Hivernage.
Poule d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	A123	Reproduction. Hivernage.
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	A125	Reproduction. Hivernage.
Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>) ^(*)	A131	Résidente.
Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>) ^(*)	A132	Hivernage.
Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	A136	Hivernage.
Grand Gravelot (<i>Charadrius hiaticula</i>)	A137	Hivernage.
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	A142	Reproduction. Hivernage.
Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)	A153	Hivernage.
Chevalier aboyeur (<i>Tringa nebularia</i>)	A164	Hivernage.
Chevalier culblanc (<i>Tringa ochropus</i>)	A165	Hivernage.
Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>) ^(*)	A166	Etape migratoire.
Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	A168	Hivernage.
Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)	A179	Hivernage.
Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) ^(*)	A193	Reproduction.
Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>) ^(*)	A197	Etape migratoire.
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>) ^(*)	A215	Résidente.
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) ^(*)	A229	Résidente.
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) ^(*)	A236	Résidente.
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) ^(*)	A246	Reproduction.
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) ^(*)	A338	Reproduction.
Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>) ^(*)	A480	Etape migratoire.
Goéland leucophaea (<i>Larus michahellis</i>)	A604	Hivernage.
Grande aigrette (<i>Egretta alba</i>) ^(*)	A773	Résidente.
Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>)	A855	Hivernage.
Sarcelle d'été (<i>Spatula querquedula</i>)	A856	Etape migratoire.
Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)	A857	Hivernage.
Chevalier combattant (<i>Calidris pugnax</i>) ^(*)	A861	Hivernage.
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>) ^(*)	A868	Résidente.
Canard chipeau (<i>Mareca strepera</i>)	A889	Hivernage.
Sterne caspienne (<i>Hydroprogne caspia</i>) ^(*)	A894	Etape migratoire.

Tableau 4. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Forêts alluviales et îlots du Haut-Rhône » (FR8212004)

(*) Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage consistent à réaliser l'entretien de la partie aval de six affluents et/ou fossés en rive gauche du Rhône entre les PK 148.440 et PK 149.450. L'ensemble des travaux de dragage est localisé en dehors du périmètre du site Natura 2000.

Dans le cas présent, les travaux réalisés dans les ouvrages et leurs abords ainsi que la restitution des sédiments au Rhône ne présentent pas de milieux d'intérêts pour l'avifaune.

De faibles remises en suspension de matériaux fins sont susceptibles d'apparaître lors de l'enlèvement et de la restitution des matériaux. Cette remise en suspension sera circonscrite à proximité immédiate des ouvrages. Ces secteurs peuvent avoir un rôle dans l'alimentation de l'avifaune piscivore. Durant la phase de travaux, les oiseaux piscivores disposent de nombreux sites à proximité pour assurer leur alimentation. La phase des travaux a une incidence négligeable sur les oiseaux qui fréquentent le site pour leur alimentation.

Les travaux qui sont limités dans le temps (une à deux semaines) et dans l'espace, les caractéristiques de la berge à proximité des zones de travaux, et la très faible influence des travaux à l'aval permettent de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les espèces d'intérêt communautaire.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage de la confluence de six affluents et/ou fossés en rive gauche du Rhône entre les PK 148.440 et PK 149.450, sur la préservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire du site « Forêts alluviales et îlots du Haut-Rhône » (Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8212004) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui ☐ non ☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui ☐ non ☒
Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

13/03/2026

Nom du site de référence :

« Forêts alluviales et îlons du Haut-Rhône » (Zone Spéciale de Conservation - ZSC - FR8201771)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :
à plus de ... km ☐ à proximité ☒ dedans ☐

Ce vaste site (2 741 ha) reconnu d'intérêt communautaire comprend le cours du Rhône pris en compte sur la totalité de son parcours, commun aux départements de l'Ain et de la Savoie, ainsi que des marais attenants.

Le Rhône et les marais attenants jouissent de nombreux statuts liés à l'intérêt national et européen du site : réserve naturelle nationale du Haut-Rhône Français, site classé, ZNIEFF, arrêté préfectoral de protection de biotope (îles de Malourdie). L'intérêt du site pour les habitats naturels et les espèces vient de la juxtaposition de nombreux habitats aquatiques et humides (boisements alluviaux, bancs d'alluvions, îlons, plans d'eau libre, roselières et herbiers aquatiques, prairies humides, tourbières alcalines...).

Dans le contexte communautaire, le site présente une responsabilité particulière dans la sauvegarde de certains peuplements et habitats d'espèces, soit parce que ces habitats trouvent ici une expression optimale, soit parce qu'ils constituent une priorité en termes de rareté. Citons ici :

- des espèces telles que le sonneur à ventre jaune, la lamproie de Planer...
- des formations végétales telles que les forêts alluviales, les cladaies, les formations pionnières sur tourbe, les saulaies riveraines, les herbiers et roselières aquatiques.

Ce site, également inscrit dans le réseau Natura 2000 en tant que Zone de Protection Spéciale (ZPS), est un lieu de reproduction et d'hivernage pour de très nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	3240
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	3260
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin	6430
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae*	7210*
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	91E0*

Tableau 5. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site
« Forêts alluviales et îlons du Haut-Rhône » (FR8201771). (*) **En gras les habitats prioritaires**

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Leucorrhine à gros thorax (<i>Leucorrhinia pectoralis</i>)	1042
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	1044
Télégone (<i>Phengaris teleius</i>)	1059
Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	1060
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1083
Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	1088
Amphibiens et reptiles	
Crapaud sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	1193
Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	1220
Mammifères	
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	1308
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	1337
Lynx boréal (<i>Lynx lynx</i>)	1361
Poissons	
Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	1096
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	1163
Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)	5339
Blageon (<i>Telestes souffia</i>)	6147
Toxostome (<i>Parachondrostoma toxostoma</i>)	6150

Tableau 6. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site
« Forêts alluviales et îlots du Haut-Rhône » (FR8201771)

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage consistent à réaliser l'entretien de la partie aval de six affluents et/ou fossés en rive gauche du Rhône entre les PK 148.440 et PK 149.450. L'ensemble des travaux de dragage est localisé en dehors du périmètre du site Natura 2000.

Dans le cas présent, les travaux concernent principalement des ouvrages anthropisés et leurs abords, une piste cyclable existante (ViaRhôna) et une berge naturelle à proximité des ouvrages ne présentant pas de milieux d'intérêts. De faibles remises en suspension de matériaux fins sont susceptibles d'apparaître lors de l'enlèvement et de la restitution des matériaux. Cette remise en suspension sera circonscrite à proximité immédiate des ouvrages.

Dans l'aire d'étude, le castor, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié au niveau de l'île de Seyssel (à une centaine de mètres du secteur), de la roselière de Motz, dans la vallée de Fier ou encore en berge en rive gauche du Rhône.

Dans les zones d'intervention, les milieux ne présentent pas de d'intérêt pour les gîtes. En l'absence de gîte dans la zone d'intervention, l'espèce n'est pas présente dans l'emprise des travaux mais peut utiliser les berges pour son alimentation et ses déplacements. Il est probable que l'espèce utilise le site dans le cadre de ses déplacements nocturnes le long des berges. Les travaux qui se déroulent exclusivement en période de jour, n'auront aucune incidence sur l'espèce (individus et sites d'intérêts pour la reproduction ou l'alimentation).

Pour les poissons, l'incidence du projet sur les espèces d'intérêt communautaire, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, est considérée comme négligeable (cf. § 3-1-1-3 – Enjeux piscicoles).

L'absence de milieux d'intérêt communautaire sur la zone d'intervention permet de préciser que les travaux n'ont pas d'incidence sur les habitats descriptifs du site Natura 2000. La faible surface des travaux d'entretien, la courte durée (une à deux semaines) et la faible ampleur des travaux ainsi que la non-dégradation d'habitats d'intérêt communautaire, excluent tout risque de dommage des travaux sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage de la confluence de six affluents et/ou fossés en rive gauche du Rhône entre les PK 148.440 et PK 149.450, sur la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site « Forêts alluviales et îlots du Haut-Rhône » (Zone Spéciale de Conservation – FR8201771) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui ☐ non ☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui ☐ non ☒

13/03/2026

*** Réseau Natura 2000, Incidences cumulées :**

Dans le cadre de la description des travaux (§1-3-b), il est noté la présence, dans la région, de deux chantiers pouvant être réalisés simultanément à l'entretien des ouvrages à la confluence de ruisseaux et fossés entre les PK 148.440 et PK 149.450. Il s'agit à l'amont de l'entretien de la confluence des Ussets (2 km sur le Rhône) et, à l'aval, de l'entretien de la buse du Rhémoz en rive droite de la retenue de Chautagne (1,6 km sur le Rhône).

Les travaux de dragage d'entretien de la confluence des Ussets sera réalisé à l'aide d'une drague aspiratrice avec une remobilisation de 70 000 m³ de sédiments. La mise à terre des sédiments grossiers, en rive droite des Ussets, avec du matériel terrestre après déplacement par une drague aspiratrice, n'aura pas d'incidence sur la qualité des eaux, au-delà du cours aval des Ussets. La restitution des sédiments fins, en aval du barrage-usine de Seyssel, engendrera un panache de MES pouvant atteindre les 3 000 m en aval de la restitution. Situés à 2 000 m en aval, dans le panache de MES lié à l'intervention sur les Ussets, les dragages d'entretien des ouvrages à la confluence de ruisseaux et fossés entre les PK 148.440 et PK 149.450, ont une incidence négligeable sur la turbidité des eaux et n'auront pas d'incidence cumulée avec l'incidence de l'intervention sur les Ussets.

Les dragages d'entretien des ouvrages à la confluence de ruisseaux et fossés entre les PK 148.440 et PK 149.450, réalisés avec du matériel terrestre avec une restitution en berge rive gauche au PK 149.500 pour des volumes compris entre 70 et 100 m³, n'engendrent que peu de remises en suspension en berge et n'auront pas d'incidence au-delà de quelques dizaines de mètres. Ces travaux n'ont pas d'incidence cumulée avec les travaux d'entretien de la buse du Rhémoz situés 1,6 km en aval.

Dans tous les cas, la réalisation des chantiers répertoriés, de manière concomitante ou non, n'aura pas d'incidence cumulée significative sur la préservation des habitats et des espèces des sites présentés précédemment.

3-1-1-3 Enjeux piscicoles

La définition des enjeux piscicoles est réalisée à l'aide des espèces d'intérêt patrimonial mentionnées à proximité, des inventaires faunistiques, des inventaires frayères, des observations de terrain et des autres sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention.

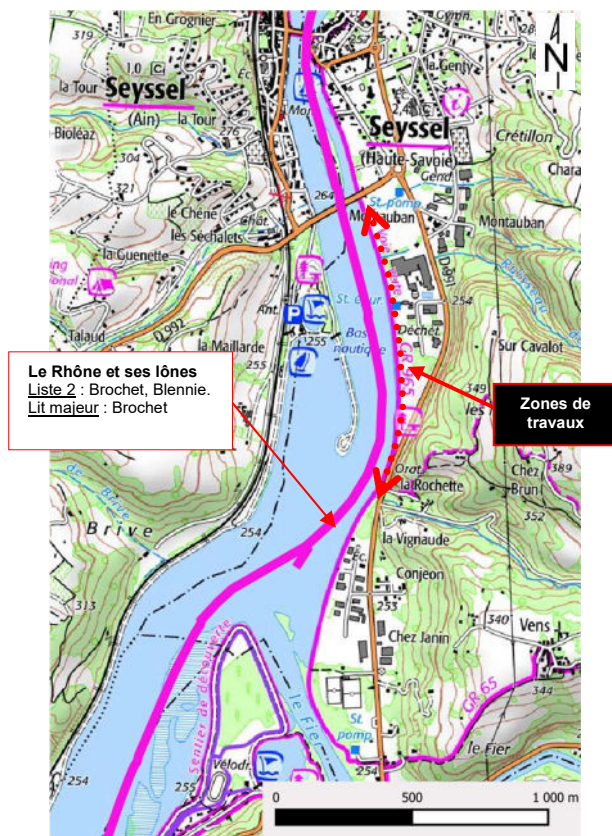


Figure 6. Localisation frayères d'après IGN25. © DatARA 2024

Inventaires Frayères

Sur les départements de l'Ain, de la Savoie et de la Haute-Savoie, l'inventaire frayères au titre de l'Art. L.432-3 du code de l'environnement a été approuvé respectivement le 05/12/2023, le 13/04/2023 et le 25/09/2023.

Le Rhône et ses îlons est classé en liste 2 pour le brochet et la blennie fluviatile. Le lit majeur du fleuve, quant à lui, est inventorié pour son intérêt pour le brochet.

Aucun affluent de part et d'autre n'est mentionné dans les différents inventaires frayères départementaux.

L'affluent le plus proche avec un intérêt pour la truite fario est le Fier mais seulement dans son bassin amont (non visible sur la carte).

La définition des incidences des travaux sur les zones de frayères pour ces différentes espèces, est détaillée dans le cadre de l'analyse des enjeux piscicoles, ci-après.

Les espèces retenues sont récapitulées, ci-après :

- Blageon (*Telestes souffia*)
- Blennie fluviatile (*Salariopsis fluviatilis*)
- Bouvière (*Rhodeus amarus*)
- Brochet (*Esox lucius*)
- Chabot (*Cottus gobio*)
- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Ombre commun (*Thymallus thymallus*)
- Truite fario (*Salmo trutta fario*)
- Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)
- Vandoise (*Leuciscus leusiscus*)

Exposé détaillé :

Ces espèces, listées ci-dessus, sont potentiellement présentes dans le fleuve dans le cadre de leurs déplacements naturels historiques. Cependant, il est important de noter :

La lamproie de Planer affectionne les têtes de bassin avec un habitat diversifié lui permettant de réaliser l'intégralité de son cycle biologique (déplacements limités sur le cours d'eau). L'espèce est répertoriée sur les Vieux-Rhône du Haut-Rhône et n'a pas été contactée lors des campagnes de pêche d'inventaire réalisée. Les zones de travaux principalement au niveau des ouvrages béton et de restitution dans le Rhône en retenue ne concernent pas des milieux favorables à l'espèce. Les travaux n'ont pas d'incidence sur cette espèce et son milieu.

La bouvière, se reproduit dans certaines moules des genres *Anodonta* et *Unio* (hors anodonte chinoise - *Sinanodonta woodiana* espèce invasive en cours d'installation dans le bassin du Rhône). Ces mollusques qui nécessitent des substrats fins pour s'installer et du phytoplancton pour s'alimenter, se trouvent très ponctuellement le long des berges du Rhône et préférentiellement dans des zones plus calmes (anses, bras morts...). La bouvière, si elle est inventoriée dans les secteurs favorables des Vieux-Rhône du Haut-Rhône, celle-ci n'a pas été retrouvée dans le fleuve en retenue. La zone d'entretien au niveau principalement d'ouvrages anthropisés et de restitution dans le Rhône présentent des conditions de milieux qui ne sont pas favorables au frai de l'espèce (marnage régulier et important, absence de protection contre le courant dans la retenue). Les secteurs d'intervention ne présentent pas les conditions favorables pour le frai de l'espèce.

Le brochet se rencontre tout au long du Rhône, mais nécessite pour réaliser sa reproduction de conditions bien précises. Ainsi il est généralement donné, pour des frayères fonctionnelles, les caractéristiques suivantes : surfaces herbacées inondables pendant au moins 40 jours consécutifs entre février et fin mars avec une profondeur comprise entre 0,20 et 1 m d'eau. L'aménagement du fleuve ne permettant plus d'avoir des surfaces avec de telles caractéristiques, l'espèce utilise d'autres sites qui présentent des milieux peu profonds, calmes, riches en végétation et se réchauffant vite (productivité planctonique). Dans la vallée du Rhône, cela correspond principalement aux annexes hydrauliques (lônes, marais et plans d'eau connexes). Faute de mieux, certaines anses et bordures, protégées des courants vifs et bien colonisées par la végétation, peuvent être utilisées mais la réussite est très aléatoire. L'espèce est présente dans la retenue de Chautagne. Les affluents en rive gauche sont soumis à un important marnage régulier (journalier à hebdomadaire) et sont dépourvus de végétation aquatique ce qui ne permet pas d'obtenir des durées d'inondation suffisantes et des milieux favorables au frai du brochet. L'intervention n'a pas d'incidence sur cette espèce et son milieu. Les premiers sites d'intérêt pour l'espèce sont localisés au niveau de la roselière de Motz en rive gauche de la retenue ou dans les lônes du Vieux-Rhône de Chautagne ainsi que dans certaines portions des contre-canaux.

La blennie fluviatile est une espèce benthique des eaux courantes, claires et peu profondes. La bibliographie indique que dans le bassin du Rhône, elle présente des populations fragmentées, menacées par les aménagements et la pollution. Les analyses ADNe récentes montrent que cette espèce colonise la totalité du cours du fleuve du Léman à la mer. Le frai se réalise, entre mai et juillet, sur des substrats grossiers voire rocheux et est sensible aux particules sédimentaires fines. Les œufs sont déposés sur le plafond d'une cavité (coquille vide ou dessous une roche (> 15 cm)). La présence, à proximité, de zones plus calmes est importante pour le développement des larves pélagiques. L'espèce n'est pas mentionnée sur le site et les zones de travaux ne présentent pas de conditions favorables pour le frai de l'espèce. L'ensemble des interventions (dragage et restitution) n'a pas d'incidence sur cette espèce et son milieu.

La truite fario recherche pour son frai des zones à courant vif dans les parties hautes des bassins des cours d'eau. Le substrat graveleux permet la préparation, par la femelle, d'une cuvette pour la ponte des œufs avant d'être recouverts par les matériaux du lit. La reproduction a lieu de novembre à fin février après une période de migration, vers les parties hautes des bassins des cours d'eau, de mi-septembre à fin-novembre. Les sites d'intervention principalement dans des ouvrages anthropisés, les zones de restitution en berge de la retenue de Chautagne ne présentent pas les conditions requises pour la reproduction de l'espèce.

L'ombre commun recherche pour sa reproduction, des hauts fonds de graviers en tête de radier où le courant s'accélère. Ces sites sont localisés essentiellement dans les petits affluents et la migration des individus vers ces sites se déroule préférentiellement entre mi-février et mi-mai. L'espèce était historiquement contactée sur la zone, mais sa présence n'a pas été mentionnée depuis 1991. Comme pour la truite, les sites d'intervention principalement dans des ouvrages anthropisés, les zones de restitution en berge de la retenue de Chautagne ne présentent pas les conditions requises pour la reproduction de l'espèce.

Le chabot est présent sur les Vieux-Rhône du Haut-Rhône, il est observé dans des secteurs d'eaux fraîches et turbulentes (il fréquente aussi les grands lacs alpins). L'espèce n'a pas été contactée lors des différents inventaires dans ce secteur. Les zones de travaux qui se situent dans des ouvrages anthropisés, en berge de la retenue de Chautagne présentent des conditions de milieux qui ne sont pas favorables au frai de l'espèce.

La vandoise occupe une zone de répartition s'adaptant à des milieux différents. De plus, son régime alimentaire est large. Sa période de reproduction est centrée sur les mois de mars et avril et se fait de nuit sur les zones de radier. Cette espèce utilise une aire très vaste pour assurer son cycle biologique. Les zones favorables au frai de la vandoise sont matérialisées par les zones de graviers nus, courantes, formant des radiers. Son frai se réalise sur les radiers graveleux non colmatés et peu profonds qui peuvent se trouver au niveau des Vieux-Rhône. L'espèce a été répertoriée en 2020 sur la retenue de Chautagne. Les zones de dragage dans et à proximité des ouvrages anthropisés ne présentent pas les caractéristiques, favorable au frai du fait des faibles vitesses, de la profondeur et du marnage. Les zones de restitution en berge de la retenue de Chautagne ne présentent pas les conditions requises pour la reproduction de l'espèce.

Les autres espèces rhéophiles, telles que les cyprinidés que sont le toxostome et le blageon sont présentes, ou potentiellement présentes, sur le Haut-Rhône. Ces espèces sont principalement observées au niveau des Vieux-Rhône. Dans ces sites, ces espèces trouvent l'ensemble des conditions nécessaires à leur cycle biologique avec la diversité des substrats allant des sables aux graviers, la diversité des vitesses d'écoulement (radiers et mouilles) et des profondeurs modérées. Sur les Vieux-Rhône du Haut-Rhône, le toxostome semble absent ou alors très anecdotique (aucune donnée de présence récente n'a été recensée). Le blageon, quant à lui, est potentiellement présent, le frai s'effectue de mars à mai sur les mêmes zones que l'ombre commun (zone courante en graviers). Les zones favorables au frai de ces espèces sont absentes des secteurs d'intervention (ouvrages anthropisés, berge en retenue). En effet, compte tenu des milieux peu variés, sur substrat fin et aux eaux calmes, les sites ne réunissent pas les conditions favorables pour satisfaire le cycle biologique de ces espèces. Dans ces conditions, l'incidence sur ces espèces est négligeable.

Quel que soit l'affluent ou le fossé, les travaux, comprenant l'enlèvement des matériaux au niveau de la confluence et la restitution en rive gauche de Rhône, n'auront que peu d'incidence sur l'utilisation du ruisseau et du fleuve pour le déplacement de toutes les espèces piscicoles. De plus, les surfaces concernées ne sont pas potentiellement des sites de frai pour ces espèces protégées ou d'intérêt patrimonial. De plus, les surfaces concernées par les travaux ne présentent pas les caractéristiques favorables pour être considérées comme des sites potentiels de frai pour ces espèces piscicoles.

Ainsi, compte tenu de l'analyse, ci-dessus, l'incidence du projet sur les enjeux piscicoles, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, est considérée comme négligeable.

3-1-1-4 Espèces protégées

Présence espèce protégée : oui ☒ non ☐

Nom (français/latin) : voir tableau ci-après

Utilisation zone de travaux :

Lieu d'alimentation /croissance/chasse ☐ lieu de reproduction ☐ Autre ☒ Déplacement

Dossier dérogation espèce protégée : oui ☐ non ☒ espèce(s) :

(NB : Il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires.)

Espèces protégées référencées à proximité	Nationale : FR Régionale : RA/PACA/LR Départementale : N° dpt	Présence dans l'emprise des travaux
Mammifères		
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	FR	Absente

Tableau 7. Espèces protégées

Exposé détaillé :

Les espèces protégées référencées sont issues des données naturalistes bibliographiques des sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention, des observations de terrain et des données naturalistes disponibles sur le domaine géré par CNR. Parmi les espèces protégées identifiées sur le site ou à proximité (§ 3-1-1-1), la définition des incidences du projet permet de préciser les espèces qui justifient une évaluation spécifique des incidences afin de déterminer, si nécessaire, les possibilités pour la mise en place de mesures d'évitement ou de réduction des incidences et si ces incidences restent non négligeables, la nécessité de réaliser un dossier de demande de dérogation au titre des espèces protégées.

- **Mammifères** : Les mammifères protégées mentionnées à proximité est le castor. Le castor a été mentionnés dans l'aire d'étude. Cette espèce très mobile exploite le fleuve et ses annexes et doit faire l'objet d'une attention particulière.
Le castor justifie une analyse plus précise de son statut sur le site et de l'incidence des travaux.
- **Odonates** : Pour les odonates protégés, seul l'agrion de Mercure est mentionné à proximité. L'espèce est présente, en amont de la zone d'intervention, sur le fossé se trouvant en aval du pont de la D992. Ce site fait l'objet d'un suivi régulier réalisé par FNE 74, lors du dernier passage en 2025 aucun individu n'a été contacté sur la zone concernée par les travaux, en lien avec la dégradation du milieu (envasement et végétalisation importante). L'espèce est présente plus en amont au niveau des fossés longeant la route et autres écoulements. La zone concernée ne présente plus les conditions favorables pour la reproduction de l'espèce, il est préconisé par FNE 74 de curer le fossé pour le rendre plus attractif. Par conséquent, l'intervention sur la zone, non favorable à l'espèce, n'est pas de nature à impacter l'espèce, les travaux de curage seront plutôt bénéfiques pour l'espèce car ils amélioreront l'attractivité du milieu pour l'espèce en amont sur le cours du ruisseau de Montauban.
Aucune espèce d'odonates ne justifie une analyse plus précise de l'incidence des travaux.
- **Amphibiens** : Les amphibiens protégés identifiés à proximité sont limités au complexe de la grenouille verte (*pelophylax sp.*). Le site, avant intervention qui présente de nombreux atterrissements et des assecs réguliers sur des milieux anthropiques, ne présentent pas les conditions favorables pour la ponte ou le gîte de l'espèce. Les travaux n'ont pas d'incidence sur les amphibiens protégés.
Aucune espèce d'amphibiens ne justifie une analyse plus précise de l'incidence des travaux.

Le tableau, ci-avant, récapitule les espèces protégées qui justifient une analyse plus précise de leur statut sur le site et de l'incidence des travaux sur ces espèces protégées dans le cadre de la réglementation française. Ces espèces sont étudiées, ci-après.

Le castor, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié au niveau de l'île de Seyssel en rive droite, entre la confluence du Fier et la roselière de Motz en rive gauche ou plus à l'aval sur le Vieux-Rhône. Dans les zones d'intervention, les milieux (berges, piste et rampe à bateau) ne présentent pas de gîtes. En l'absence de gîte dans la zone d'intervention, l'espèce n'est pas présente dans l'emprise des travaux mais peut utiliser les berges pour son alimentation et ses déplacements. Il est probable que l'espèce utilise le site dans le cadre de ses déplacements nocturnes le long des berges. Les travaux qui se déroulent exclusivement en période de jour, n'auront aucune incidence sur l'espèce (individus et sites d'intérêts pour la reproduction ou l'alimentation).

La réalisation des travaux en journée et la durée de l'opération (1 à 2 semaines) permettent de considérer que les travaux auront une incidence négligeable (individus et sites d'intérêts pour la reproduction ou l'alimentation).

Ainsi, compte tenu de l'analyse ci-dessus, l'incidence du projet sur la préservation des habitats et des espèces protégées est négligeable et ne nécessite pas la demande de dérogation au titre des espèces protégées par la réglementation française.

3-1-1-1 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires

(NB : il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires)

Défrichement : oui ☐ non ☒
APPB, Réserve Naturelle, réserve de chasse, ZNIEFF, zones humides... (si oui, à préciser) oui ☒ non ☐

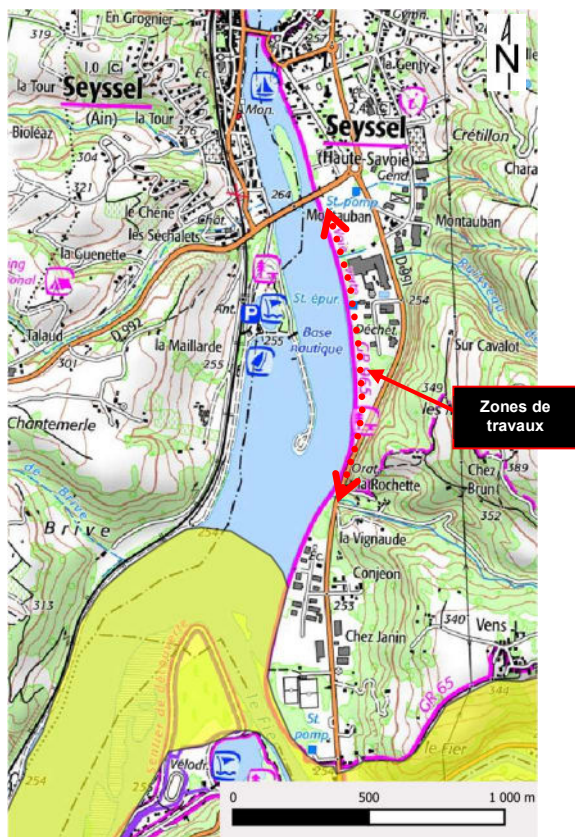


Figure 7. Localisation ZNIEFF d'après IGN25 © DataRA 2025

ZNIEFF de type 1 (zone jaune sur la carte)

« Val de Fier » - n°74240002

Cet inventaire, d'une surface de 533 ha, comprend les gorges du Fier depuis le hameau de Saint André jusqu'à la confluence avec le Rhône. Ce site revêt un caractère exceptionnel tant par ses témoins géologiques (fossiles) et archéologiques (voie romaine) que par son aspect pittoresque et sa richesse naturaliste. Sur le Rhône, le site inclut le plan d'eau et la roselière de la rive gauche (roselière de Motz).

La description du site s'intéresse particulièrement à la diversité des formations végétales issue de l'opposition des deux versants des gorges du Fier. Ce site relativement bien connu sur le plan naturaliste abrite une flore et une faune originales et très diversifiées comprenant des espèces rares ou en situation écologique marginale.

Les travaux localisés en périphérie du site, en rive gauche du Rhône, ne concernent pas les milieux décrits dans le val de Fier. De plus ces interventions de très faible ampleur n'ont pas d'incidences sur l'intérêt floristique et faunistique des milieux aquatiques liés à la roselière de Motz en rive gauche.

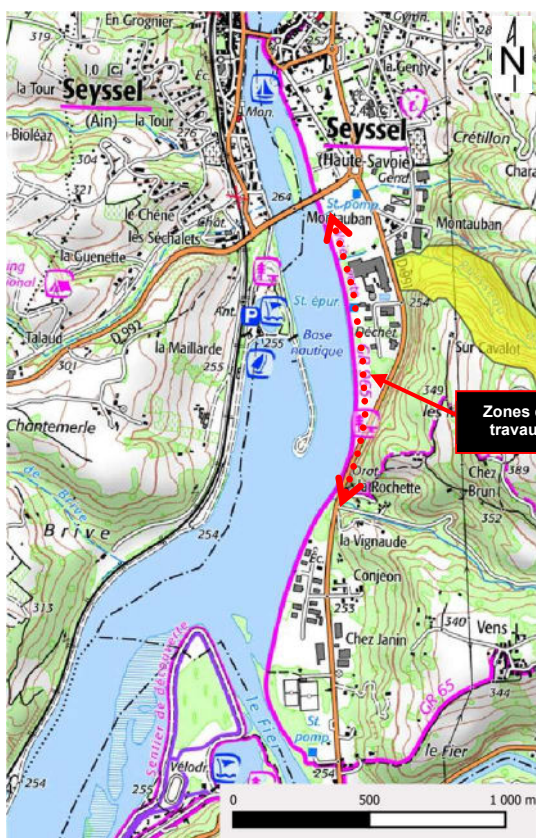


Figure 8. Localisation ZNIEFF d'après IGN25 © DataRA 2025

ZNIEFF de type 1 (zone jaune sur la carte)

« Vallon du ruisseau du Prairod » - n°74000047

Cet inventaire couvre une surface de 20 ha. Il s'agit d'un ravin d'une soixantaine de mètres de profondeur, entaillé dans la moraine par le petit ruisseau de Saint-Nicolas. Il est intégralement boisé par une belle hêtraie neutrophile et fraîche, assez remarquable pour l'altitude (280 à 450 m), qui favorise entre autres la présence d'une plante remarquable, la Laïche poilue.

Cette zone insuffisamment connue est susceptible d'accueillir d'autres espèces animales et végétales de grand intérêt.

Seuls les travaux sur l'ouvrage du Saint-Nicolas sont situés à l'aval hydraulique de cette zone d'intérêt. Les travaux d'entretien strictement limités à l'ouvrage n'ont pas d'incidence sur le fonctionnement et la connexion des milieux d'intérêt du site.

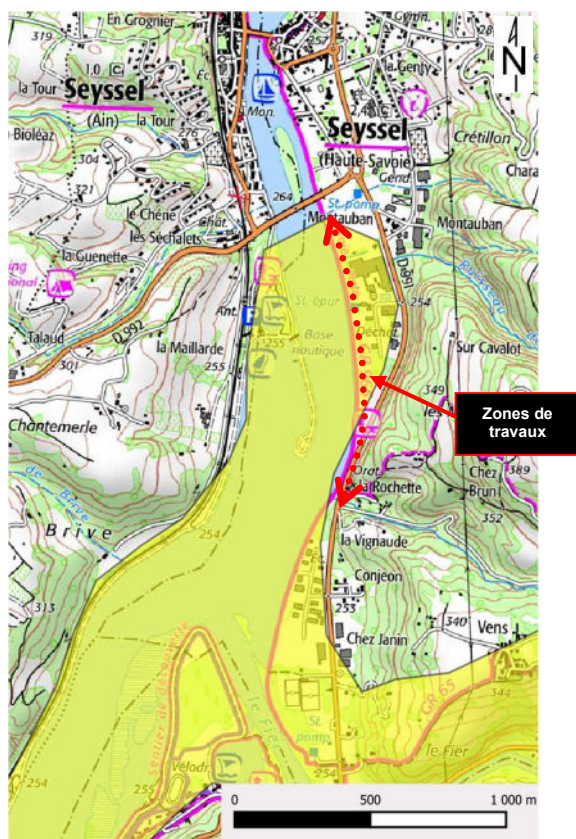


Figure 9. Localisation ZNIEFF d'après IGN25 © DatARA 2025

ZNIEFF de type 2 (zone jaune sur la carte)

« Chamon de la Montagne des Princes, du gros Foug et de la Montagne de Cessens » - n°7424

Ce vaste espace de 7 686 ha concerne un long massif qui s'étend depuis la montagne des princes au Nord jusqu'à la montagne de Cessens au Sud. Elle comprend aussi le Rhône entre le pont de Seyssel et la roselière de Motz. Ce massif domine à l'Ouest la vallée du Rhône et le lac du Bourget.

L'ensemble présente un grand intérêt paysager, géomorphologique et biogéographique. Mais surtout, le zonage de type 2 souligne les multiples interactions existant au sein de cet ensemble. Il remplit en outre une évidente fonction de corridor écologique, formant l'une des principales liaisons entre les massifs subalpins et l'arc jurassien. Mais, c'est aussi une zone de reproduction et d'alimentation pour une faune diversifiée.

Dans ce contexte, le cours du Rhône demeure un corridor écologique remarquable.

Les travaux d'entretien de la confluence de six affluents et/ou fossés en rive gauche du Rhône et la restitution des matériaux à l'aval immédiat n'ont pas d'incidence sur cette fonctionnalité.



Figure 10. Localisation des sites à enjeux forts d'après CNR. © Google Earth 2018

Zones à enjeux forts

L'inventaire des zones à enjeux écologiques forts, réalisé par CNR dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011 (article 4.9) et validé par l'administration en juin 2015, met en évidence la présence à proximité des sites : « Roselière de Motz » en amont et « Vieux-Rhône de Chautagne » en aval. Les zones de travaux ne se situent pas dans ces zones à enjeux forts.

Pour mémoire, dans les sites naturels inventoriés dans les zones à forts enjeux écologiques, les opérations de dragage doivent être strictement réalisées entre fin août et fin février pour éviter les perturbations physiques du milieu avant les principales phases de cycle biologique des espèces faunistiques et floristiques.

Dans le cas de l'intervention, pour l'entretien des confluences de ces six rus et fossés en rive gauche de la retenue de Chautagne, les travaux sont réalisés en dehors de ces zones à enjeux forts, identifiées sur la carte ci-contre. Dans ces conditions, les travaux ne sont pas soumis aux dates d'intervention liées à ces zones à enjeux forts.

Zones humides

La cartographie, ci-dessous, recense les zones humides liées au Rhône et ses abords. Plusieurs secteurs sont référencés comme zones humides.

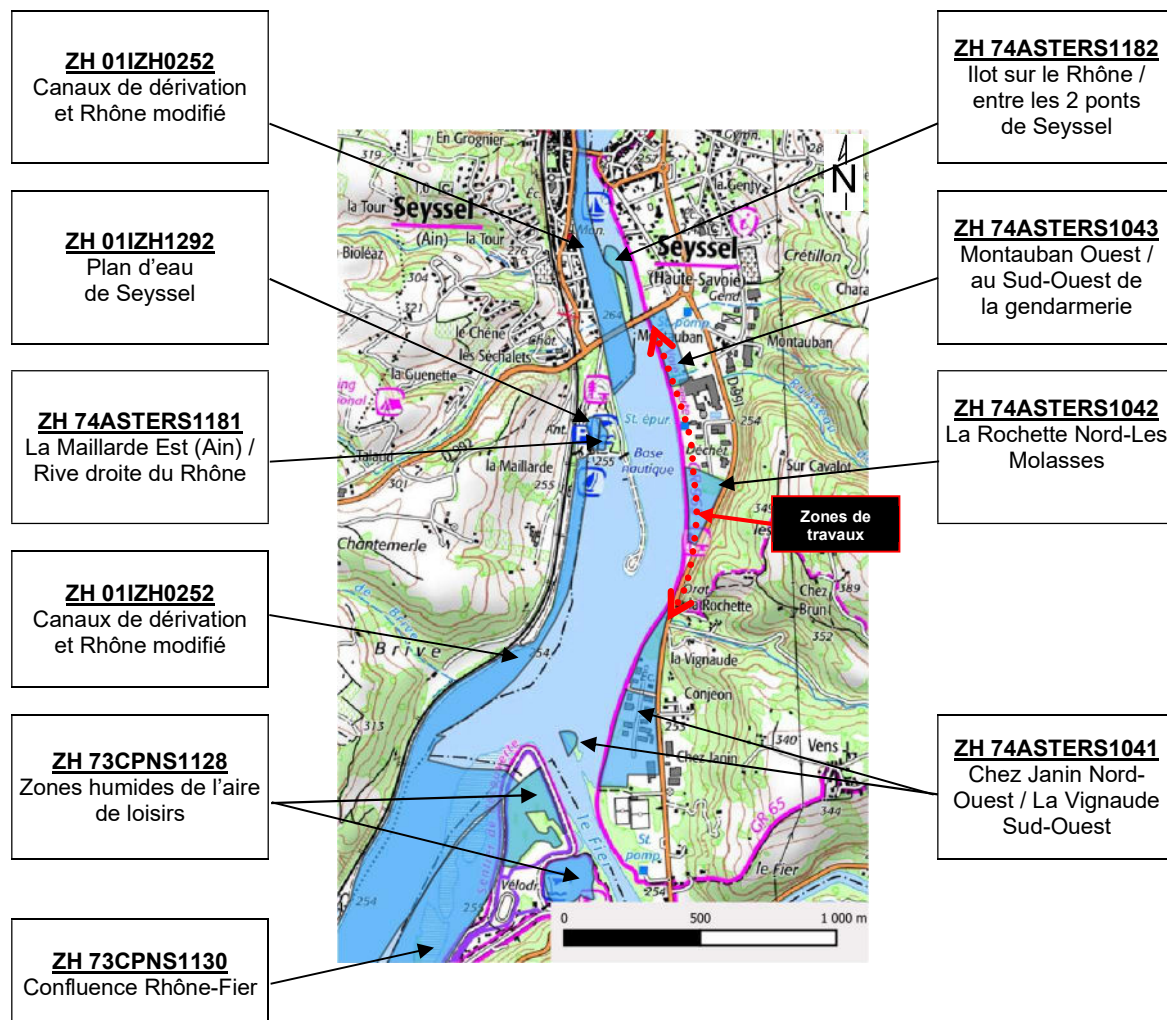


Figure 11. Localisation des zones humides. © DatARA 2018

Les travaux de dragage sont situés en bordure du Rhône, à l'aval hydraulique, ou à proximité, de plusieurs zones humides du département de la haute Savoie (74ASTERS1043, 74ASTERS1042 et 74ASTERS1041). La réalisation des travaux de curage ne modifie pas la relation hydraulique du fleuve avec son bassin versant et n'a pas d'incidence sur la nature et le fonctionnement de cette zone humide.

Les travaux, qui consistent à déplacer des sédiments, n'ont pas d'incidence sur les zones humides élémentaires, les espaces fonctionnels ou sur les interactions entre le fleuve et les zones humides.

3-1-2 - Enjeux économiques

Pompage industriel ou agricole : oui ☐ non ☒

Patrimoine naturel : oui ☒ non ☐

Désignation : Patrimoine naturel du Fier

Maitre d'Ouvrage : Monsieur le Maire de Seyssel

Arrêté préfectoral DUP : AP n°DDAF-B/22-98 du 30/11/1998 - Préfecture de Haute-Savoie (74)

Volumes prélevés 2022 : 168 771 m³

Périmètre de protection éloigné : A plus de 0,4 km ☒ A proximité ☐ Dedans ☐

13/03/2026

Désignation : Patrimoine naturel d'Anglefort – lieu-dit sous la ville

Maitre d'Ouvrage : Monsieur le Maire d'Anglefort

Arrêté préfectoral DUP : AP DUP/cap/Anglefort/n°04.058 – Préfecture de l'Ain (01)

Volumes prélevés 2021 : 107 025 m³

Périmètre de protection éloigné : A plus de 2,5 km ☒ A proximité ☐ Dedans ☐

Autres enjeux économiques :

Dans le secteur, le canal de dérivation de Chautagne et la retenue de Chautagne comprend un chenal navigable permettant de rejoindre le port de Seyssel au nord et les écluses de Chautagne au sud. Il n'est pas identifié d'autres enjeux économiques dans l'aire d'étude.

3-1-3 - Enjeux sociaux

Activité de loisirs : oui ☒ non ☐

(Pêche, activités nautiques, ...) A plus de... km ☐ A proximité ☒ Sur le site ☐

De façon générale, les berges du Rhône sont fréquentées pour diverses activités de loisirs (promenade, sport, pêche).

Tout au long du site, la piste en rive gauche du fleuve est utilisée pour le passage de la ViaRhôna (piste cyclable du Léman à la mer). Par convention, les travaux d'exploitation liés aux aménagements de la Compagnie Nationale du Rhône sont autorisés en tout temps sur la ViaRhôna et ses abords.

Le site d'intervention est situé à plus de 450 m en aval du port de Seyssel localisé en rive gauche du Rhône au PK 151.150 sur la commune de Seyssel (74).

Dans le secteur, il est aussi noté la présence de la base nautique de Seyssel au niveau du plan d'eau des « Gouilles ». Cette base permet la pratique de plusieurs sports nautiques : canoë, voile... Ce plan d'eau est connecté avec le Rhône. De plus, cette base de loisirs est localisée au-delà d'une digue qui l'isole du cours principal du fleuve.

En rive gauche du Rhône en retenue, l'espace sport et nature du Fier propose une aire de baignade dans un plan d'eau isolé du Rhône. Les autres activités proposées sont exclusivement terrestres.

Baignade autorisée : oui ☒ non ☐

Désignation : Plan d'eau « Les Gouilles »

Commune : SEYSSEL (AIN)

Description : Base nautique en rive droite du Rhône

Distance aux travaux : A plus de 0,3 km ☒ A proximité ☐ Sur le site ☐

Tous les ouvrages se situent au-delà de 300 m en aval de la base nautique.

Le plan d'eau est déconnecté du fleuve.

Désignation : Baignade de l'espace sport et nature du Fier

Commune : MOTZ

Description : Plan d'eau en rive gauche du Fier et rive droite du Rhône.

Distance aux travaux : A plus de 0,9 km ☒ A proximité ☐ Sur le site ☐

Le plan d'eau est déconnecté du fleuve et du Fier.

3-1-4 - Enjeux sûreté des ouvrages hydrauliques

Ces enjeux concernent les ouvrages classés au titre du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques.

Proximité d'un ouvrage classé : oui ☐ non ☒

3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR

Aucun enjeu ou contrainte technique n'est susceptible de justifier la définition de période préférentielle de réalisation des travaux d'entretien des fossés et affluents observés en rive gauche depuis le PK 149.450 à l'amont jusqu'au Vens à l'aval. Dans ce contexte, les travaux peuvent être réalisés toute l'année.

4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire

Incidences sur la sûreté des ouvrages hydrauliques

Type d'opération concernée par la FID : Curage ouvrages annexes (siphons, prises d'eau...)

L'analyse des risques sûreté de ce type d'opération est analysée via le tableau des dispositions prises par CNR pour répondre au risque sûreté des travaux de dragage à proximité d'ouvrages classés, joint au courrier 0012 X100 CD/CMA du 17/01/2024. L'analyse des risques sur ce type d'opération a montré qu'il n'y a pas de risque résiduel.

Incidences socio-économiques

Les enjeux économiques identifiés à proximité concernent principalement les usages de l'eau liés à la promenade et à la pratique de la pêche ainsi qu'à la navigation avec la présence de la base de loisirs sur la rive opposée à la zone d'entretien et du port de plaisance de Seyssel situé à un peu plus de 450 m en amont.

Les travaux de dragage des confluences des ruisseaux et fossés de la rive gauche du fleuve entre les PK149.450 et PK 148.440 n'ayant qu'un impact négligeable sur la qualité de l'eau durant la phase de travaux (1 à 2 semaines) et la restitution des sédiments au Rhône se faisant depuis la berge, cette opération n'imposera ni contrainte ni gêne pour les activités liées à ces installations.

La présence de la véloroute « ViaRhôna » le long de la berge nécessite l'interruption temporaire de la circulation sur cet axe sur l'ensemble du linéaire concerné par les travaux. Les cyclistes devront utiliser, le temps des travaux, la voirie départementale durant la semaine pendant la journée. L'incidence est temporaire et très faible et une signalisation adaptée sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux pour la sécurité et l'information du public.

Les interventions sur les confluences des ruisseaux et fossés de la rive gauche du fleuve entre les PK149.450 et PK 148.440 ne modifieront pas les conditions d'accès aux berges du Rhône pour la pratique de la pêche, la promenade et autres activités sportives. Le caractère temporaire des travaux ne provoque pas d'incidence notable sur toutes ces activités qui peuvent être pratiquées dans d'autres secteurs.

En ce qui concerne les patrimoines naturels, le site le plus proche en aval hydraulique des sites d'intervention est celui d'Anglefort situé à plus de 1 km du site d'intervention le plus proche. Compte tenu des faibles volumes de matériaux remis en suspension extrait estimé, l'incidence des travaux sur les matières en suspension est limitée à quelques dizaines de mètres vers l'aval. Cette faible incidence permet de confirmer l'absence d'incidence des travaux sur la qualité des eaux de surface.

L'installation de chantier se limite, à une amenée et un repli du matériel par la voirie existante. Compte tenu de l'opération envisagée très limitée à la fois en ampleur et en durée, les moyens matériels prévus sont réduits (une pelle mécanique et un camion benne pour une durée d'une semaine maximum). Aucune installation de confort pour les intervenants n'est envisagée.

Incidences environnementales

Les travaux de dragage consistent à réaliser l'entretien des confluences des ruisseaux et fossés de la rive gauche du fleuve entre les PK 149.450 et PK 148.440. Sur ces surfaces, aucun milieu naturel d'intérêt n'est identifié. Il s'agit d'environnement banal (ouvrages en bétons, berges en enrochements ou enherbées, assècs réguliers des milieux soumis aux variations du plan d'eau du Rhône) qui ne présentent que peu de potentiel écologique.

Le fleuve le long de la zone d'intervention et à l'aval immédiat présente aussi un intérêt relativement faible dans ce secteur et l'ampleur des travaux n'engendre pas d'incidence notable sur les conditions de milieu.

L'évaluation d'incidence pour les sites Natura 2000 a permis de confirmer l'influence nulle de ces travaux sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaires.

L'analyse des enjeux piscicoles a permis de mettre en évidence, que dans les conditions d'exécution des travaux, le projet avait une incidence négligeable sur les principales espèces d'intérêt au niveau du site d'étude (Blageon, blennie fluviatile, bouvière, brochet, chabot, lamproie de Planer, ombre commun, toxostome, truite fario et vandoise).

L'analyse des enjeux sur les espèces protégées a permis de confirmer l'absence d'incidence sur les espèces protégées telles que le castor.

Dans ces conditions, l'incidence environnementale de l'opération est faible et limitée à l'entretien d'ouvrages anthropiques ne présentant pas d'habitats d'intérêt et d'une faible remise en suspension de sédiments pouvant entraîner une gêne temporaire de certaines espèces de poissons à l'aval immédiat du rejet. L'incidence reste très

faible car les poissons ont la capacité de se déplacer et disposent de l'ensemble du fleuve pour réaliser leur cycle biologique à proximité.

- **Les opérations de dragage d'entretien de six affluents en rive gauche de la retenue de Chautagne et de restitution des sédiments dans le Rhône, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, n'ont pas d'incidence négative notable sur le milieu aquatique et les usages de l'eau.**

5 - Surveillance du dragage

La consigne de suivi réalisée habituellement pour les dragages n'est pas adaptée à ce chantier d'entretien. Une vérification visuelle des conditions de remise en suspension et de décantation sera réalisée. Ces observations permettront de proposer, si besoin, une méthodologie de suivi adaptée lors d'intervention dans des milieux plus sensibles.

Cependant, comme tous les chantiers d'entretien sur le Rhône, et conformément au protocole d'exécution des mesures de l'oxygène dissous et de la température de l'eau (CNR DPFI-PF 12-0157a – avril 2012), un suivi de l'oxygène et de la température des eaux sera réalisé à l'aval du site de dragage et de la zone de restitution (cf. points bleus sur la figure 5).